

LA BELGIQUE SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE.

Mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles.

Brand WHITLOCK

1916. Chapitre XXVI : Les enlèvements

La décision du gouverneur général, de rendre heureux, malgré eux, les chômeurs de Belgique, ne fut point appréciée ; on présenta au gouverneur de nombreuses protestations, dont la première fut celle du cardinal.

Dès le 19 octobre, alors que les nouvelles des déportations se répandaient à l'étranger, Son Éminence avait envoyé une lettre au gouverneur général (...)

Brand WHITLOCK

**A Son Eminence Monsieur le Cardinal Mercier,
Archevêque de Malines, Malines.**

Le Gouverneur Général de Belgique
P. A. I. 11254.

Bruxelles, le 23 novembre 1916.

Très vénéré Monsieur le Cardinal,

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Eminence que j'ai bien reçu l'honorée lettre du 10 de ce mois ainsi que la lettre autographe du 15 de ce mois, concernant le retard dans l'envoi. J'ai à répondre ce qui suit :

Le 19 octobre de cette année, Votre Eminence m'a adressé une requête en vue d'obtenir que l'on cesse d'employer les chômeurs belges en Allemagne. Dans ma réponse du 28 (Note : 26) octobre de cette année, tout en appréciant à sa juste valeur le point de vue auquel vous vous placez, j'ai exposé les raisons et les considérations qui ont engagé le pouvoir occupant à prendre les mesures concernant la question des ouvriers. Ces mesures n'étaient pas la conséquence de l'arbitraire ou d'une étude insuffisante du problème difficile, mais le résultat d'un mûr examen des circonstances qu'il convient de considérer et de la nécessité qu'il faut reconnaître inévitable. Dans l'ensemble, je me vois donc obligé de renvoyer à nouveau Votre Eminence à mes déclarations du 28 octobre. Ce que vous répondez à ces considérations, ou repose sur une explication erronée de mes déclarations, ou résulte de conceptions que je ne puis approuver quant à leur essence. Car le chômage qui a pris une extension considérable en Belgique est une grande plaie sociale, tandis qu'il est un bienfait social pour les ouvriers belges de les mettre au travail en Allemagne. Il est vrai que, à mon arrivée en Belgique, j'ai dit à Votre Eminence que je voulais panser les plaies que la guerre avait causées au peuple belge ; mais les mesures prises ne sont pas en contradiction avec ces paroles. Je dois dire également que Votre

Eminence méconnaît les faits, quand elle veut écarter mes efforts, souvent couronnés de succès, pour rétablir la vie économique en Belgique, par la remarque que l'on a créé au contraire un chômage artificiel. L'Angleterre a mis des conditions inacceptables à l'importation en Belgique des matières premières et à l'exportation des produits fabriqués. Ces questions ont été, au cours de la guerre, le sujet de négociations sérieuses avec des personnes compétentes tant de nationalité belge que de pays neutres ; mais il nous mènerait trop loin de les exposer ici. Je répète seulement que les situations lamentables sont, en dernière analyse, une suite de la politique d'isolement de l'Angleterre, comme auparavant les réquisitions des matières premières furent une conséquence inévitable de cette même politique. Je dois aussi maintenir absolument que, au point de vue économique, le pouvoir occupant garantit au pays tous les avantages qui, vu la contrainte créée par l'Angleterre, peuvent lui être assurés.

L'exécution des mesures prises au sujet des chômeurs a causé à mon Administration quantité de difficultés, qui occasionnent également des désagréments à la population. Tout cela eut pu être évité, si les administrations communales avaient permis, par une intervention appropriée, de rendre l'exécution plus simple et mieux adaptée à la fin proposée. Dans les circonstances actuelles, on a dû étendre les mesures à un cercle plus

grand, de façon à y englober d'abord un nombre plus considérable de personnes. Mais des précautions ont été prises pour restreindre autant que possible les erreurs. Des catégories déterminées de professions sont exclues de l'obligation de se présenter et des plaintes individuelles sont ou bien examinées immédiatement, ou bien remises pour un examen ultérieur.

Des considérations qui précèdent, Votre Eminence voudra bien conclure qu'il est impossible de faire suite à sa demande de retirer les mesures prises ; que néanmoins, dans l'application de ces mesures, on a fait, malgré les difficultés qui se sont présentées, tout ce qu'il était possible de faire dans l'intérêt commun.

Veillez agréer, Eminence, l'expression de ma très haute considération.

Fhr. von Bissing, Generaloberst.

Ce livre, *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*, a été traduit de l'anglais par le Professeur **Paul de Reul**, de l'Université de Bruxelles, ce qui n'est pas mentionné en « page de titre » mais bien sur une page antérieure à la page 1. Voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201914-1917%20TABLE%20MATIERES.zip>

On y dit : « Un grand nombre de documents, ainsi que certaines explications indispensables aux lecteurs anglais et américains, ont été supprimés, n'étant pas nécessaires pour les lecteurs français ou belges. »

Il s'agit de quelque **76** pages (anglaises + françaises) pour ce seul chapitre. **Nous les reproduisons** d'après l'original anglais publié sur notre site :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Notes.

Traduction française : « *Les enlèvements* » in WHITLOCK, Brand ; chapitre XXVI (1916) in ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*** ; (Paris ; Berger-Levrault ; 1922) pages 383-391 (**8** pages). D'après Brand Whitlock (1869-1934), ***Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative*** ; London ; William HEINEMANN ; 1919, 2 volumes. Voir chapitre « 33 (« The Press-gangs», intitulé « *Documents in evidence* » dans d'autres éditions), volume 2, pages 268-344 (**76** pages), en particulier la page 300.

Le cardinal Mercier contre les Barbares. Lettres, mandements, protestations du Primat de Belgique pendant l'occupation allemande ; Paris , Bloud et Gay, éditeurs ; 1917, 127 p. Voir, :

<http://uurl.kbr.be/1008471?bt=europeanaapi>

PASSELECQ, Fernand ; ***Les déportations belges à la lumière des documents allemands*** (avec de nombreux fac-similés et la reproduction de tous les documents belges) ; Paris-Nancy, Berger-Levrault ; 1917, XV-435 pages. Voir, en particulier, les pages 335-338 :

<http://www.bibliotheca-andana.be/wp-content/uploads/large/Deportations.pdf>

Nous signalons que le Cardinal Mercier général répondra à cette lettre le 29 novembre (voir PASSELECQ : pages 338-340).

Ce serait intéressant de comparer avec ce que **Paul MAX** (cousin du *bourgmestre Adolphe MAX*) a dit du même jour dans son *Journal de guerre* (*Notes d'un Bruxellois pendant l'Occupation 1914-1918*) :

http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user_upload/publications/Fichier_PDF/Fonte/Journal_de%20guerre_de_Paul_Max_bdef.pdf

Ce serait également intéressant de comparer avec ce que disent des mêmes dates [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans *50 mois d'occupation allemande* (Volume 2 : 1916). Voir, entre autres à :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Ce serait également intéressant de comparer avec ce que dit des mêmes dates Charles TYTGAT dans *Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande* :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>